

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARGERIN Pascal, Maire.

**CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION A BLANCAFORT - EARL FOUCHER
"Les Coillebaudes" 45720 COULLONS**

Délibération :

Considérant le projet de création d'une unité de méthanisation de l'EARL FOUCHER « Les Coillebaudes » 45720 COULLONS qui valorisera des matières organiques fermentées cibles et non valorisées jusqu'à présent.

L'unité produira :

Du biométhane, injecté dans le réseau public GRDF.

Des fertilisants solides et liquides (digestat). La biomasse digérée possède des caractéristiques agronomiques supérieures en qualité à la biomasse brute entrante : désodorisation, meilleure disponibilité des éléments fertilisants tels que l'azote, le phosphore et la potasse, destruction des pathogènes et adventices.

La parcelle concernée, située sur la commune de Blancafort, référencée au registre du cadastre Section 000AE N° 186, d'une surface de 39 366 M² fera l'objet d'une division en 2 parcelles de 14 760 M² pour le projet d'un bâtiment de stockage ouvert et de 24 606 M² pour le projet de l'unité de méthanisation. Les parcelles avoisinantes sont composées de terres agricoles.

Considérant que l'ensemble des pièces constitutives du projet a été porté à la connaissance du Conseil Municipal préalablement à la présente réunion, par une présentation par le demandeur et la Sté DUAL METHA en date du 04 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à bulletin secret, EMET un avis DEFAVORABLE à la réalisation de ce projet.

Vote	Pour	Contre	Abstention
14	04	10	0